

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 6 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six décembre à dix-neuf heures, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT du Pays des Vallons de Vilaine, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison Intercommunale à Guichen, siège du Syndicat mixte, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves REBOUX.

**Présents :** Yves THEBAULT, Paul LEVILAIN, Xavier GEORGEAULT, Christian LEPRETRE, Léon BONBOIS, Yves THILLOU, Christèle GOUR, Daniel GENDROT, Patrick DERVAL, Rémy MARTIN, Isabelle LE CHEVALIER, Nadine DREAN, Sylvana BIGOT, Joël GARCIA, Jean SZOT, Madeleine GUILLONNET, Jean-Marc MALDONADO, Jean-Paul TROUBOUL, Jean-Claude LUNEL, Michel CHAUDAGNE (en suppléance de Carole LETOURNEL), Jacqueline SOLLIER, Catherine LUCAS, Frédéric MARTIN (en suppléance de Christine GARDAN), Thierry LASALLE, Gilbert MENARD, Jean-Marie PRINCEN, Georges JAHIER (en suppléance d'Eric BOURASSEAU), Guy RINFRAY, Christiane CHOPIN, Jean-Michel GAUDICHON, Yvon MELLET, Annie MOUTEL, Pierre-Yves REBOUX, Dominique MENAND, Bernard AMICE.

**Absents/excusés :** Philippe HELO, Joseph SIMONNEAUX, Robert PERROT, Jean-Claude BOURGEAULT, Philippe GOURRONC, Joël SIELLER, Elif RICAUD, Rémi PITRE, Didier LE CHENECHAL, Gilles LEFEBVRE, Albert RAFFEGEAU, Patrick BERTIN, Pascal GUERRO, Sébastien GLO, Laurence ANDRIEUX, Bernard TIREL, Marie-Thérèse MONVOISIN, Alain RIMASSON, Laurent LE GUEHENNEC.

**Pouvoir(s) :** Joseph SIMONNEAUX à Christèle GOUR, Christèle GOUR à Yvon MELLET (à partir de 20h30), Jean-Claude BOURGEAULT à Daniel GENDROT.

**Secrétaire de séance :** Chritian LEPRETRE

Nombre de délégués : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ en exercice : 54</li><li>▪ présents : 35</li><li>▪ votants : 37</li><li>▪ absents/excusés : 24</li></ul>	<b>2017/022 – Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays des Vallons de Vilaine : débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)</b>
---	---

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante que par délibération n°2017/019 du 6 septembre, la révision du SCoT du Pays des Vallons de Vilaine a été prescrite, avec pour objectifs :

- ✓ d'intégrer les quatre communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Grand-Fougeray (Sainte-Anne-sur-Vilaine, Grand-Fougeray, La Dominelais, Saint-Sulpices-des-Landes), qui se retrouvent en « zone blanche » suite au rattachement de Bretagne porte de Loire Communauté au SCoT du Pays des Vallons de Vilaine ;
- ✓ de ne pas remettre en cause le bénéfice de tout le travail réalisé ces deux dernières années ayant abouti à l'approbation du SCoT du Pays des Vallons de Vilaine le 7 juin 2017 ;
- ✓ de ne pas refaire tous les débats et un nouveau projet, mais d'adapter les pièces du SCoT actuel pour faciliter la bonne intégration des nouvelles communes (4 communes sur 38 / 7,5% de la population) ;

- ✓ de faciliter l'élaboration du PLUi-H de Bretagne porte de Loire Communauté et de s'inscrire dans son calendrier.

Conformément à l'article L143-18 du Code de l'urbanisme, les orientations du PADD doivent être soumises au débat du Comité syndical, au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma.

Le Président indique qu'une réunion s'est déroulée le 20 novembre dernier avec les 4 communes afin d'échanger sur le SCoT actuel, les modalités et les enjeux liés à leur bonne intégration. La tenue de ce débat, qui donne lieu à délibération, marque un temps officiel dans la procédure de révision. Le support de présentation présenté est annexé à la présente délibération. Toutes les thématiques des 3 chapitres sont présentées.

## Le PADD

### UN TERRITOIRE ACCUEILLANT

DEMOGRAPHIE : Répartition homogène de la population et renforcement des pôles urbains

HABITAT : Diversité du parc de logements et mixité sociale

ESPACE : Limitation de l'étalement urbain et renforcement des centralités

PAYSAGE : Composer des paysages urbains et ruraux

ENVIRONNEMENT : Préserver la qualité des milieux

### UN TERRITOIRE AUTONOME

ECONOMIE : Stratégies intercommunales de développement

AGRICULTURE : Pérenniser l'activité et son espace

EQUIPEMENTS : Mutualiser et optimiser l'offre

COMMERCE : Renforcer l'attractivité des centralités

RESSOURCES et ENERGIE : Préserver les ressources (espace, eau, énergie)

### UN TERRITOIRE CONNECTE

MOBILITE : Développer les modes alternatifs

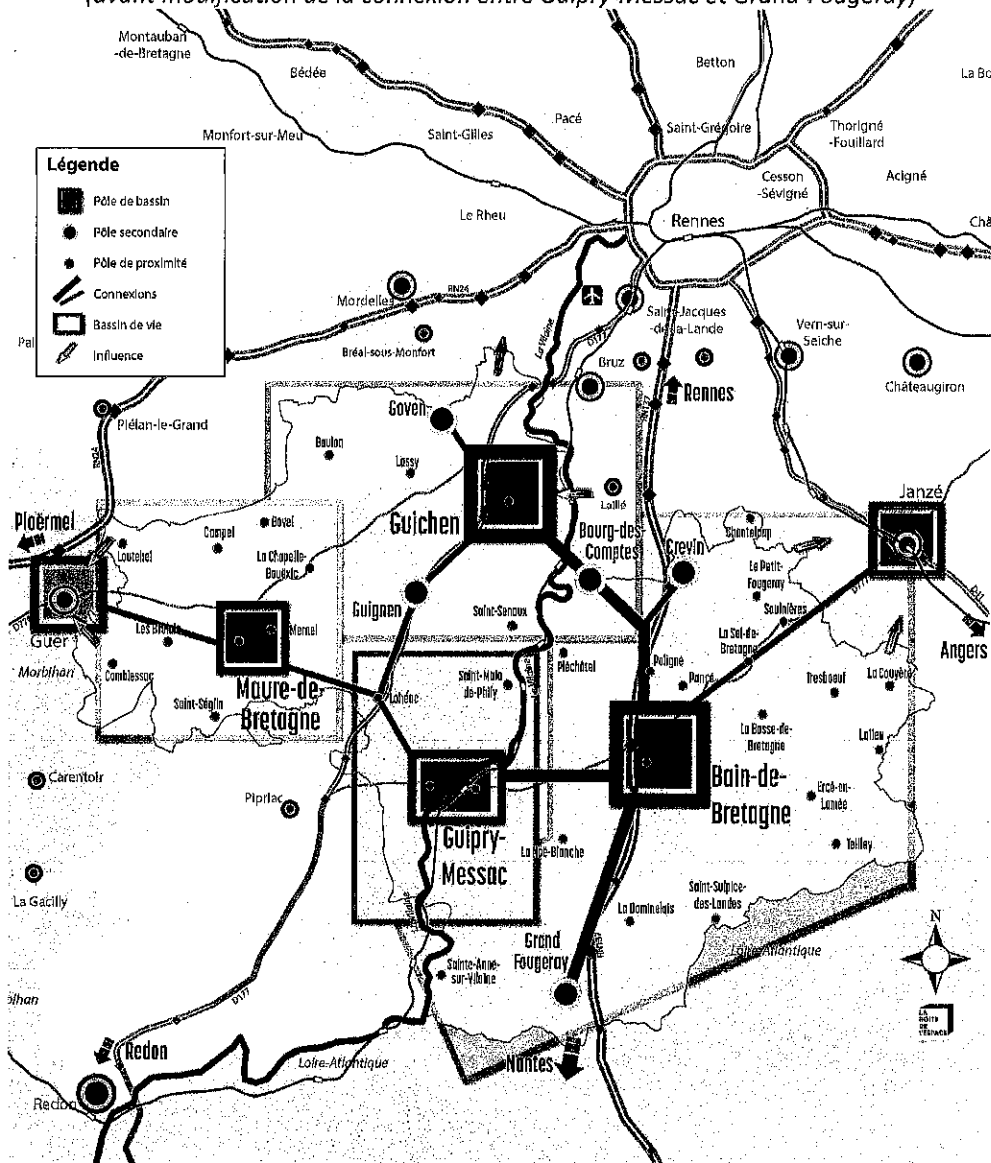
NUMERIQUE : Conforter un réseau de centralités connectées

Concernant l'armature territoriale, Madeleine GUILLONNET relève que des connexions existent entre le bassin de vie de Guipry-Messac et Grand-Fougeray. Après échanges, le Comité syndical est favorable à modifier la carte d'armature dans ce sens.

Le Président relève que l'anticipation de cette armature et des règles du SCoT dans le cadre des travaux du PLUi-H facilite grandement la bonne intégration des 4 nouvelles communes.

## Carte de l'armature territoriale

(avant modification de la connexion entre Guipry-Messac et Grand-Fougeray)



➔ Après échanges et discussions autour de ces présentations, le Comité syndical :

- ACTE la tenue du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

➔ ADOPTÉ :

- à 37 voix POUR
- à 0 voix CONTRE
- et 0 ABSENTION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE

---

Pour extrait conforme,

Le Président,

Pierre-Yves REBOUX

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU  
PAYS DES VALLONS DE VILAINE**  
12, rue Blaise Pascal  
ZAE de la Lande rose  
RP 88051 - 35580 GUICHEN



Acte rendu exécutoire

- après transmission à la Préfecture le 18/12/2017
- publication le 18/12/2017
- notification le 18/12/2017

Le Président,

Pierre-Yves REBOUX

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU  
PAYS DES VALLONS DE VILAINE**  
12, rue Blaise Pascal  
ZAE de la Lande rose  
RP 88051 - 35580 GUICHEN



# SCoT du Pays des vallons de Vilaine

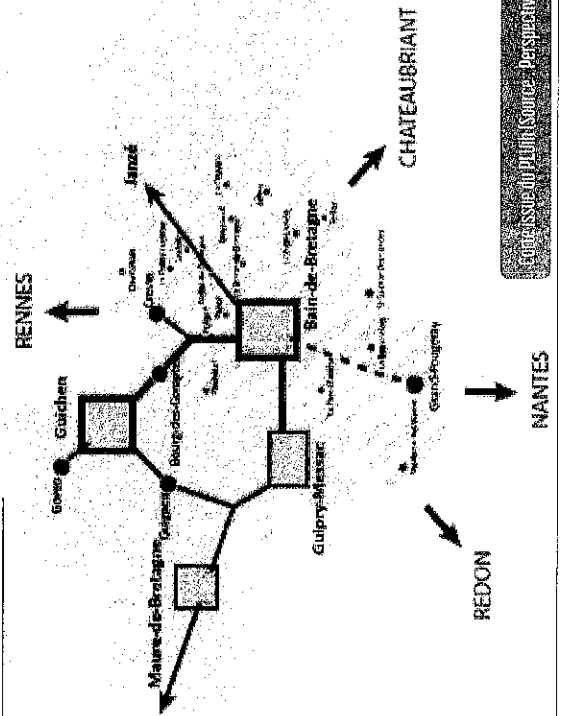


**Débat PADD**  
**06 décembre 2017**



L'annuaire territorial du SCoT  
Cartographie : Hervé Le Goff

- Pôles de basses
- Pôles secondaires
- Pôles secondaires hors SCoT en vigueur
- Pôles de proximité
- Pôles de proximité hors SCoT en vigueur



## Le SCoT des Vallons de Vilaine : révision ?

### Procédure de révision

- DIAGNOSTIC - PADD : adapter le SCoT, ses enjeux et ses grandes orientations au nouveau territoire.
- Rencontre des 4 communes
- Débat PADD le 06 décembre 2017
- DOO : ajustement du DOO avec intégration des 4 communes et de leurs caractéristiques
- Réunion publique et PPA
- ARRÊT : adaptation des pièces du SCoT et préparation de l'arrêt.
- ENQUÊTE PUBLIQUE : préparation de l'enquête publique
- APPROBATION : Conseil syndical d'approbation du SCoT sur le nouveau territoire

Avril 2016

Décembre 2018

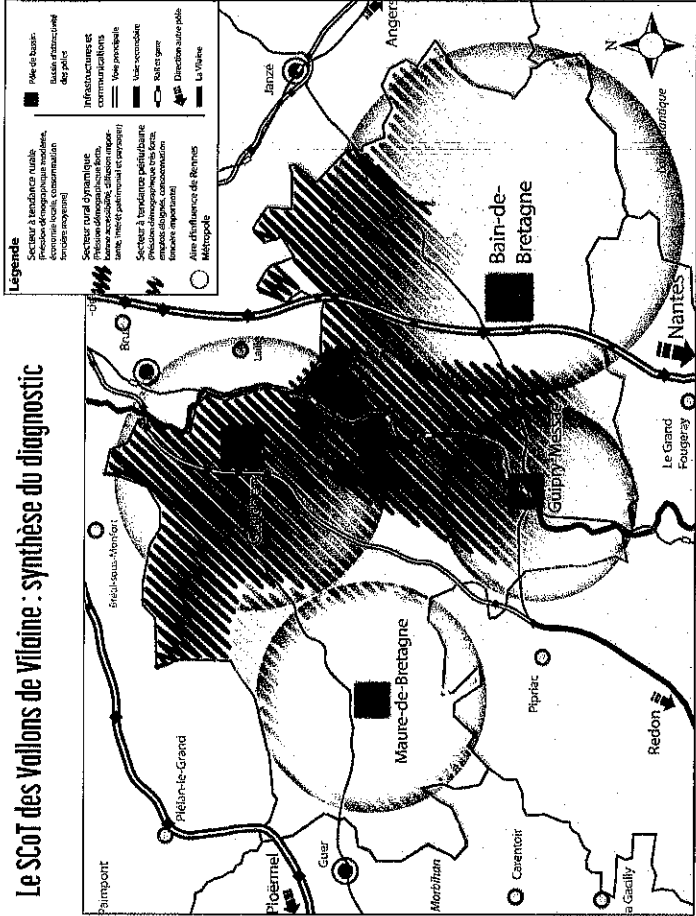
## Le SCoT des Vallons de Vilaine : synthèse du diagnostic

	Atouts	Faiblesses
Démographie	-Une dynamique démographique.	-Une pression urbaine forte
Habitat-Ménages	-Une population jeune, active et mobile	-Un parc d'habitat peu diversifié
Mobilité	-Une taille des ménages élevée	-Une consommation d'espace importante
Commerce	-Un territoire accessible	-Des migrations pendulaires vers le Pays de Rennes
Economie	-Un bon réseau routier	-Une offre peu diversifiée et une attractivité limitée
Ressources	-Une organisation multipolaire	-une faible concentration d'emplois
Environnement	-un accès aux besoins courants	-Une vulnérabilité énergétique
Cadre de vie	-une population active	-Une diminution de la biodiversité
Equipements Services	-Un patrimoine naturel varié	-Une forte fragmentation
	-un cadre de vie et des paysages de qualité	-une uniformisation des paysages et des entrées de bourgs
	-Un patrimoine riche	-Une pression forte
	-Un bon accès aux soins	-Des besoins croissants et variés
	-Une diversité d'équipements	

**Chapitre 1 - un territoire accueillant**

**Chapitre 2 - un territoire autonome**

**Chapitre 3 - un territoire connecté**



**UN TERRITOIRE ACCUEILLANT**

**DEMOGRAPHIE** : Répartition homogène de la population et renforcement des pôles urbains

**HABITAT** : Diversité du parc de logements et mixité sociale

**ESPACE** : Limitation de l'étalement urbain et renforcement des centralités

**PAYSAGE** : Composer des paysages urbains et ruraux

**ENVIRONNEMENT** : Préserver la qualité des milieux

**UN TERRITOIRE AUTONOME**

**ECONOMIE** : Stratégies intercommunales de développement

**AGRICULTURE** : Pérenniser l'activité et son espace

**EQUIPEMENTS** : Mutualiser et optimiser l'offre

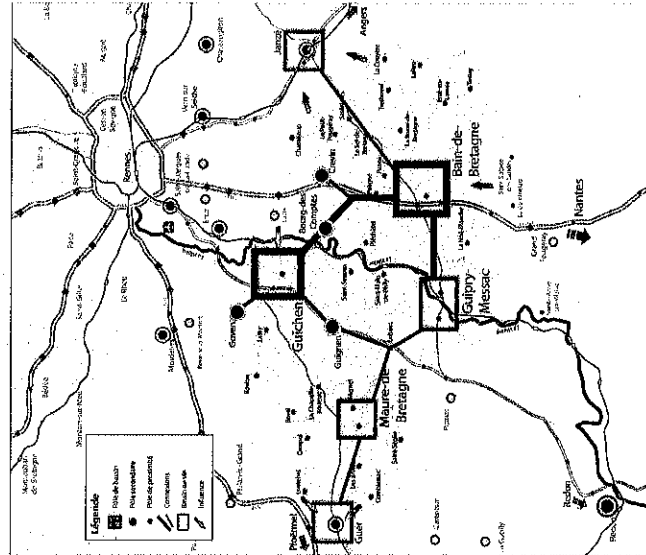
**COMMERCE** : Renforcer l'attractivité des centralités

**RESSOURCES et ENERGIE** : Préserver les ressources (espace, eau, énergie)

**UN TERRITOIRE CONNECTE**

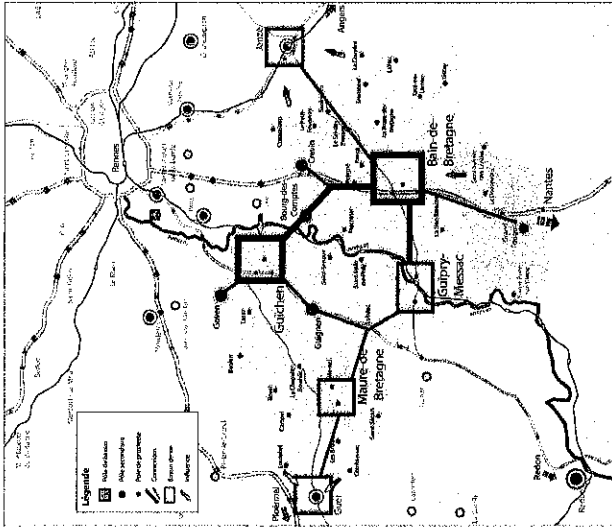
**MOBILITE** : Développer les modes alternatifs

**NUMERIQUE** : Conforter un réseau de centralités connectées



**SCOT approuvé le 7 juin 2017**  
**35 communes**  
**2 EPCI**  
**70 000 habitants en 2025**  
 (estimation SCOT à 70 580)

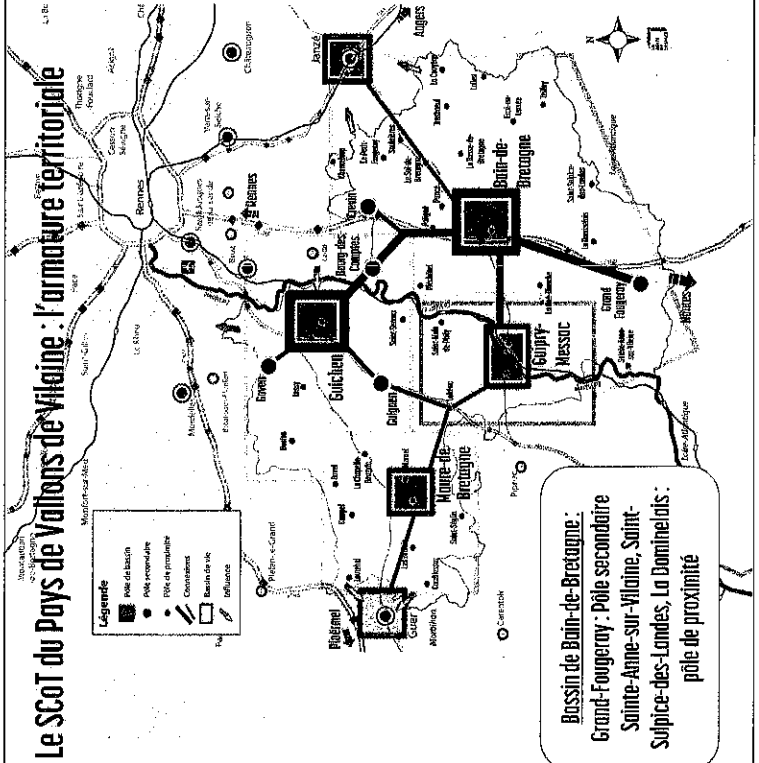
## La révision du SCOT: intégration de 4 nouvelles communes



38 communes  
 ZEPD  
 Grand-Fougeray, La  
 Dominieus, Sainte-Anne-  
 sur-Vilaine, Saint-Sulpice-  
 des-Landes  
 5 500 habitants en plus  
 75 000 habitants en 2015

16

## Le SCOT du Pays de Vairons de Vilaine: l'armature territoriale



Bassin de Bain-de-Bretagne:  
 Grand-Fougeray: Pôle secondaire  
 Sainte-Anne-sur-Vilaine, Saint-  
 Sulpice-des-Landes, La Dominieus:  
 pôle de proximité

17

## Le PADD

### Chapitre 1: un territoire accueillant

#### ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS

- Permettre l'accueil de nouveaux habitants sur tout le territoire
- Permettre le renouvellement des générations
- Conforter les pôles urbains qui structurent un bassin de vie
- Définir une armature urbaine stratégique et équilibrée
- Renforcer la mixité sociale et intergénérationnelle
- Prendre en compte les risques et les nuisances

#### Moyens et priorités

- Un rythme de croissance annuel moyen, entre 1,7% et 1,8%
- Un accueil démographique réparti sur l'ensemble du territoire, sur chaque commune
- Des taux plus soutenus pour les pôles urbains
- Une population de plus de 100 000 habitants à l'horizon 2030-2035

18

Schema de Coherence Territoriale

## Le PADD

### Chapitre 1: un territoire accueillant

PROSPECTIVE SCOT	VALLONS DE VILAINE	BROCELANDE	VITRE	PILOERMEL	RENNES	REDON	SAINT-MALO
Population 2012	66 778	67 800	107 000	82 000	483 069	83 000	165 157
Population 2035 (2030)	100 000	80 000 (2030)	132 000	100 000	580 069	108 000 (2030)	195 000 (2030)
Taux 2007-2012	2,1 %	2 %	1,4 %	0,8 %	1 %	1,1 %	0,85 %
Taux annuel prévision	1,75 %	1,2 %	1,25 %	1 %	0,85 %	1 %	1,1 %

Prospective de SCOT voisins en cours ou approuvée (périodes 2015-2035 ou 2015-2030)

PROSPECTIVE SCOT	VALLONS DE VILAINE
Population 2011	66 778
Population 2015	76 000
Population 2035 (2030)	110 000
Taux 2007-2012	2,1 %
Taux annuel prévision	1,75 %

19

Schema de Coherence Territoriale

## Vers le D00...

### Objectif d'équilibre

	Pôle de bassin	Pôle secondaire	Pôle de proximité
--	----------------	-----------------	-------------------

Typologie urbaine

Ville centre d'un bassin de vie

Commune intermédiaire possédant une centralité équipée

Bourg rural

Croissance annuelle 2015-2035 à envisager

2%

1,8%

1,5%

Enjeux

- Renforcer les pôles de bassin équipés qui structurent le territoire
- Conserver une dynamique démographique sur l'ensemble du territoire
- Orienter l'accueil de population dans les pôles urbains
- Maintenir un taux de croissance annuel moyen d'environ 1,7% pour le Pays

20

## Vers le D00...

### Objectif de mixité

	Pôle de bassin	Pôle secondaire	Pôle de proximité
--	----------------	-----------------	-------------------

Part sociale du parc à produire

20%

10%

Incitatif

Enjeux

- Diversifier le parc de logements dans les pôles urbains
- Répondre à la demande grandissante dans les pôles
- Favoriser la cohésion sociale sur le territoire

22

## Vers le D00...

### Objectif de diversité

	Pôle de bassin	Pôle secondaire	Pôle de proximité
--	----------------	-----------------	-------------------

Taille des ménages

2,25

2,40

2,50

Enjeux

- Diversifier le parc de logements dans les pôles urbains
- Prendre en compte le desserrement des ménages
- Anticiper les effets du vieillissement de la population
- Continuer à accueillir des familles

21

## Le PADD

### Chapitre I : un territoire accueillant

#### PERMETTRE UN PARCOURS RÉSIDENTIEL

- Répondre à la demande en logements par une offre adaptée
  - Diversifier le parc de logements
  - Permettre l'accès à la propriété
  - Répondre à la demande en logement social

#### Moyens et priorités

- Des densités d'habitat variées selon les polarités
- Des densités plus élevées dans les pôles urbains pour favoriser la diversité
- Des taux de logement social plus importants dans les pôles urbains
- Une taille des ménages moins élevée dans les pôles principaux

23



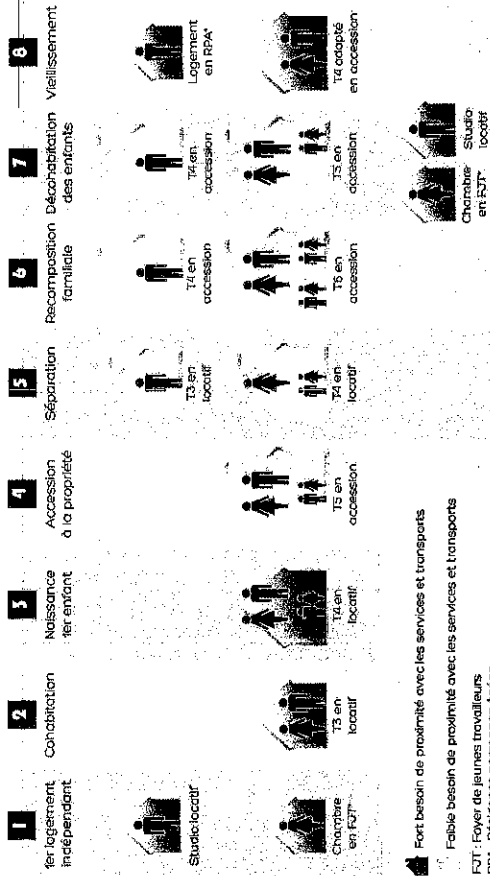
**ECONOMISER ET OPTIMISER L'ESPACE**

- Lutter contre l'étalement urbain
- Privilégier la densification et la mutation des tissus urbanisés
- Stopper le mitage et limiter l'urbanisation des hameaux
- Renforcer les centralités

**Moyens et priorités**

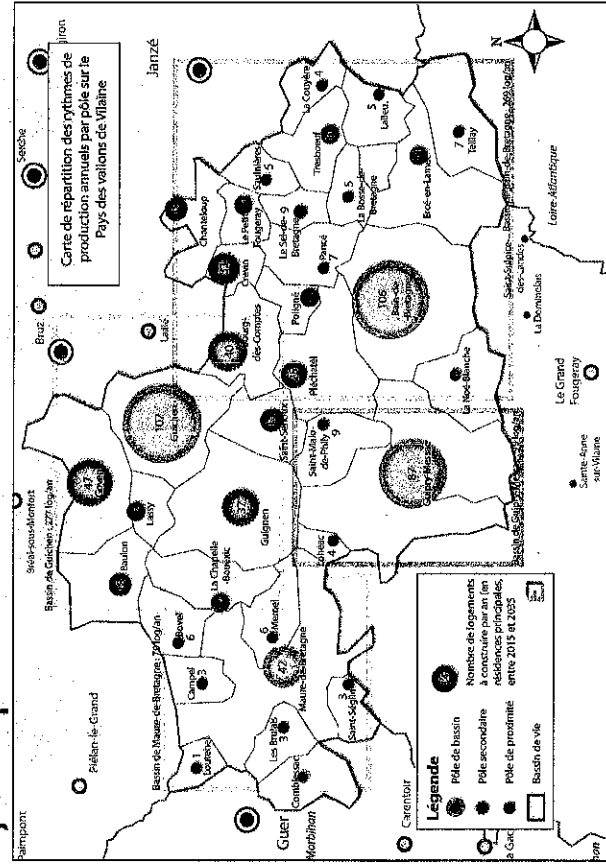
- Privilégier la densification et la mutation des espaces bâtis existants avant l'extension des tissus urbanisés
- Limiter la construction dans les hameaux
- Des densités plus élevées dans les pôles urbains
- Des densités plus élevées dans les espaces sensibles et à forte pression urbaine

**Le parcours résidentiel : les besoins en logements au cours d'une vie**

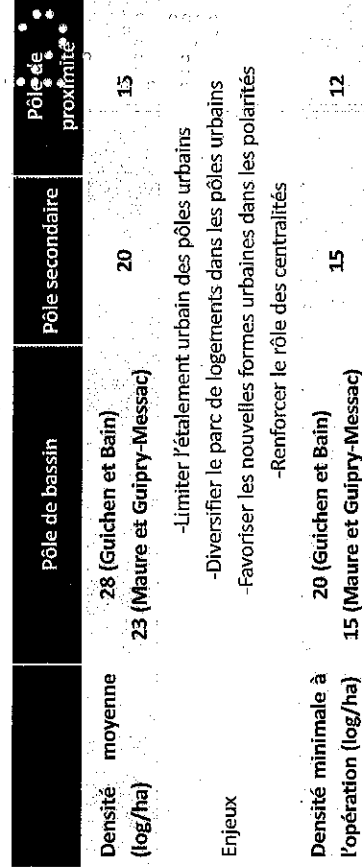


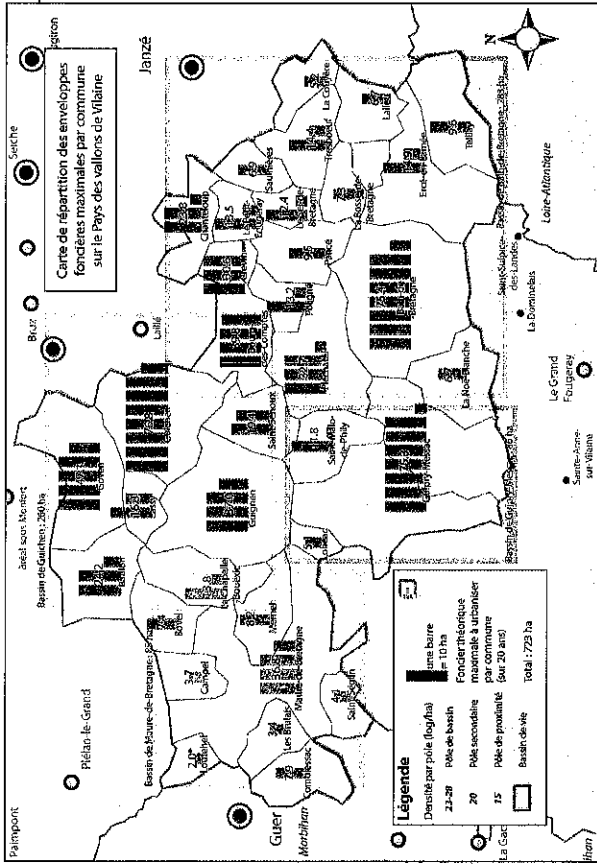
Fort besoin de proximité avec les services et transports  
 Faible besoin de proximité avec les services et transports  
 F2T : Foyer de jeunes travailleurs  
 RPA : Résidence personnes âgées

**Objectif de production**



Vers le D00...  
**Objectif de densité**





	Habitants 2035	Production de logements	Enveloppe max	Densités moyennes
Grand-Fougeray	3 637	531	26,53 ha	20 log/ha
Dornetais	1 814	231	15,40 ha	15 log/ha
Saint-Sulpice-des-Landes	1 134	132	8,82 ha	15 log/ha
Sainte-Anne-sur-Vilaine	1 438	146	9,74 ha	15 log/ha
<b>Total</b>	<b>8023</b>	<b>1040</b>	<b>60,49 ha</b>	
<b>TOTAL Pays</b>	<b>107 998</b>	<b>15 535</b>	<b>783,56 ha</b>	

**VALORISER LES PAYSAGES DES VALLONS DE VILAINE**

- Composer les paysages urbains
- Assurer la mutation des bourgs ruraux
- Dessiner le paysage agricole de demain
- Favoriser la mobilité et l'appropriation des paysages

**Moyens et priorités**

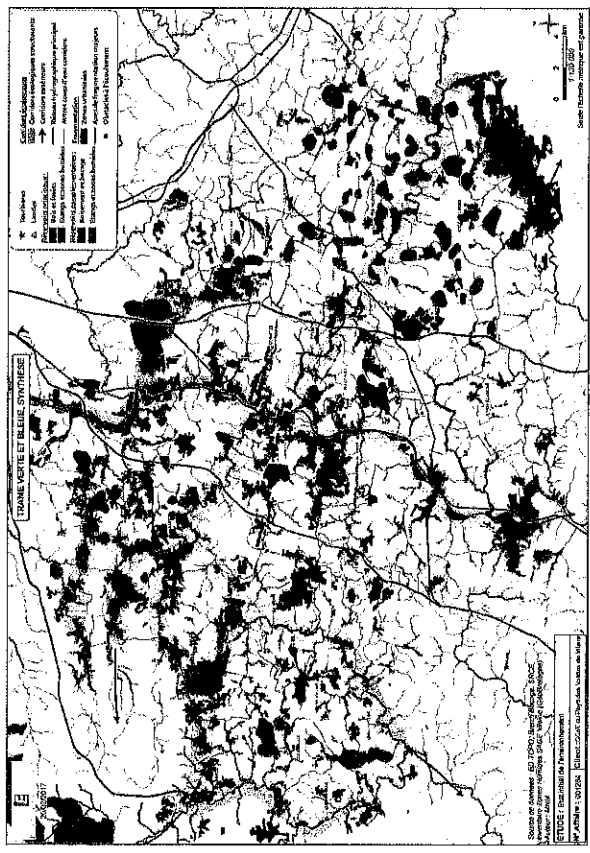
- Privilégier l'urbanisation dans les pôles urbains pour limiter l'impact paysager sur les espaces ruraux
- Renforcer les centralités des bourgs ruraux et préserver/améliorer leur intégration dans leur environnement
- Conserver des bassins de vie ruraux

**PRESERVER LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT**

- Protéger et valoriser la trame verte et bleue
- Préserver la richesse des milieux et la biodiversité
- Préserver et valoriser le réseau hydrographique
  - Valoriser le patrimoine naturel

**Moyens et priorités**

- Privilégier l'urbanisation dans les pôles pour préserver la qualité de l'environnement et les éléments de la trame verte et bleue
- Conserver une ambiance rurale et son patrimoine naturel associé

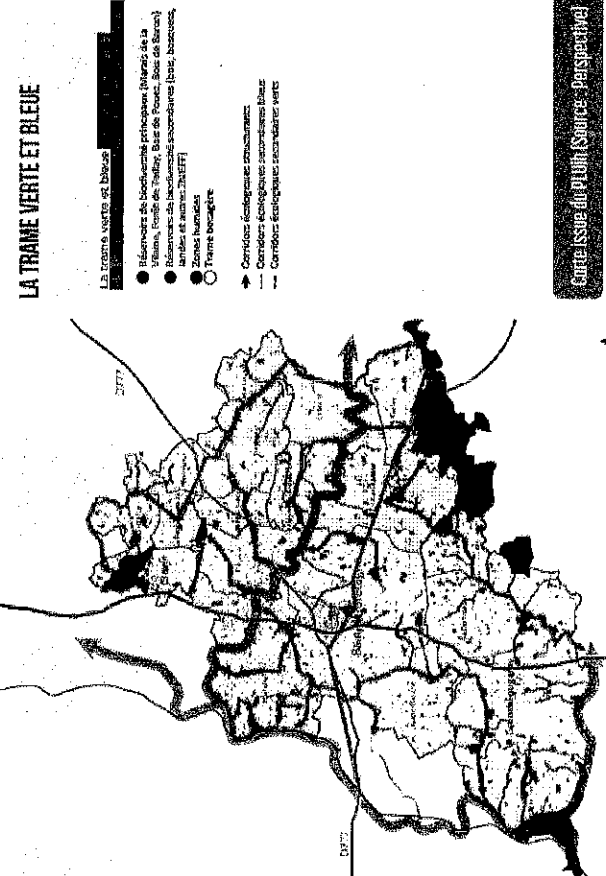


**RENFORCER LA VIABILITE ECONOMIQUE**

- Permettre l'implantation de nouvelles entreprises
- Mettre en œuvre une stratégie de développement
- Structurer l'offre de tourisme

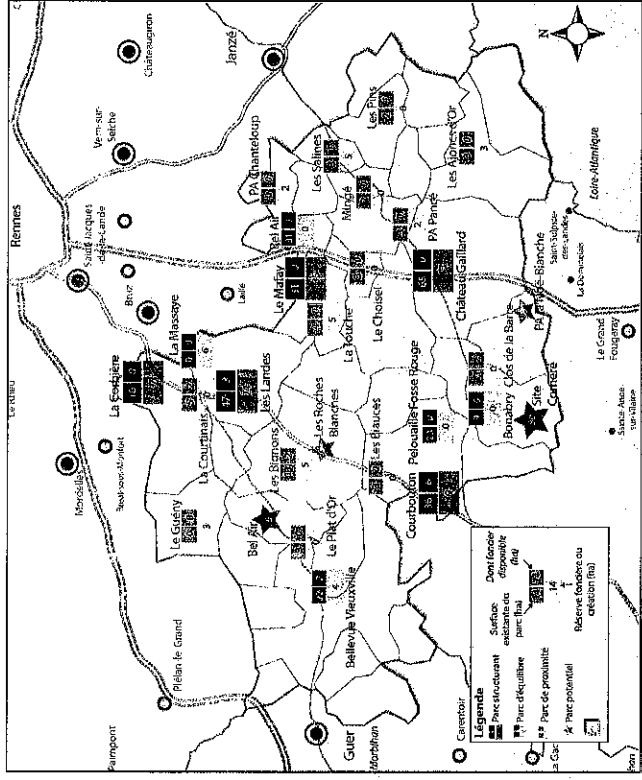
**Moyens et priorités**

- Favoriser l'accueil des nouvelles entreprises dans les pôles urbains et structurer des pôles d'emplois
- Mettre en place une armature territoriale économique pour une gestion stratégique des zones d'activités
- Privilégier l'accueil des activités dans des zones dédiées
- Permettre le développement d'activités spécifiques et touristiques sur l'ensemble du territoire



- **Les parcs structurants** : Ils ont un intérêt départemental, régional voire au-delà. Ils sont situés à proximité des axes stratégiques et possèdent une très forte accessibilité. Ces parcs d'activités doivent encourager la sphère productive locale et peuvent accueillir des entreprise et groupes d'envergure.
- **Les parcs d'équilibre** : Ils ont un intérêt de Pays ou intercommunal et accompagnent le développement sur un bassin de vie. Ils permettent d'accueillir des activités économiques diversifiées et d'équilibrer l'attractivité entre les différents bassins de vie.
- **Les parcs de proximité** : Ils ont un intérêt plus local et sont situés en continuité des tissus urbanisés et des bourgs. Ils soutiennent la création et la pérennisation des entreprises locales. Ils apportent également des services de proximité aux populations.

# Les parcs d'activités



# Le PADD

## Chapitre 2 - un territoire autonome

### PRESERVER UNE ACTIVITE AGRICOLE DIVERSIFIEE

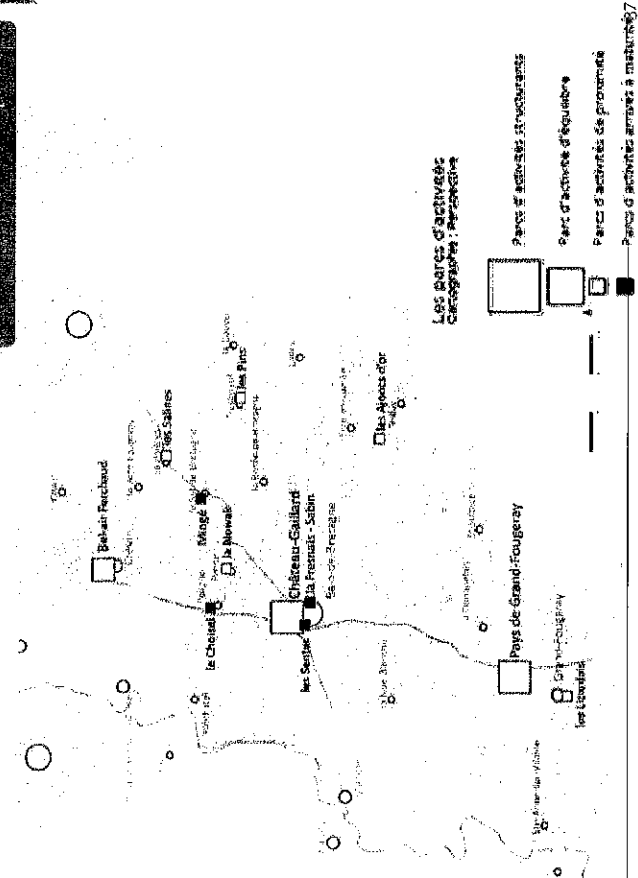
- Permettre l'activité agricole sur le territoire
- Valoriser une agriculture soumise de son environnement
- Préserver les espaces agricoles

### Moyens et priorités

- Limiter l'extension des bourgs ruraux et l'urbanisation des hameaux
- Privilégier la densification et la mutation du bâti existant pour préserver les espaces agricoles
- Permettre le développement de l'activité agricole sur l'ensemble du territoire
- Conserver un espace rural dynamique et accueillant

# Les parcs d'activités

## Carte issue du plan (Source : Perspective)



# Le PADD

## Chapitre 2 - un territoire autonome

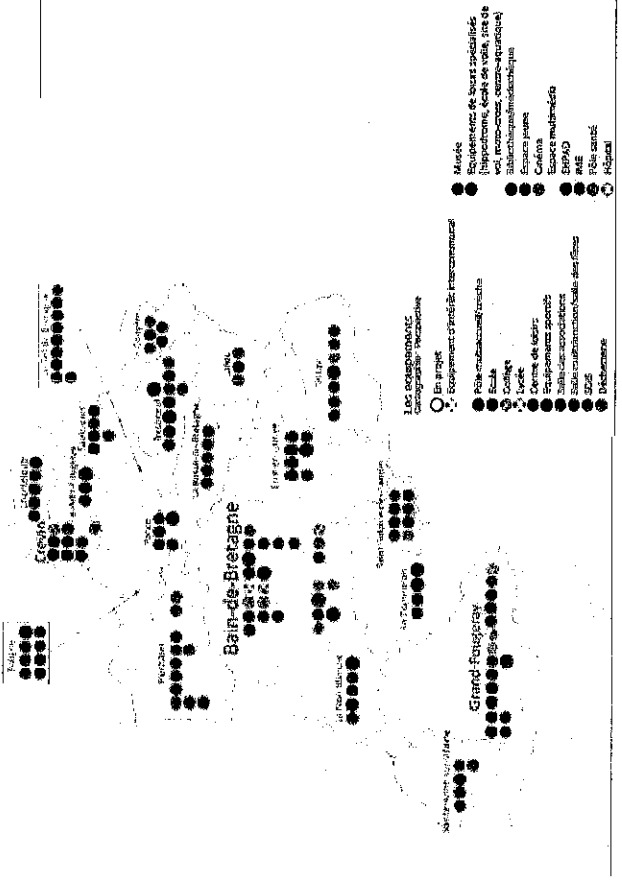
### REPONDRE AUX BESOINS EN EQUIPEMENTS ET SERVICES

- Organiser les besoins des plus jeunes
- Repondre aux besoins des seniors et des personnes à mobilité réduite
- Améliorer l'accès aux soins pour tous
- Mutualiser et diversifier l'offre culturelle, de sports et de loisirs
- Anticiper les besoins des nouvelles populations

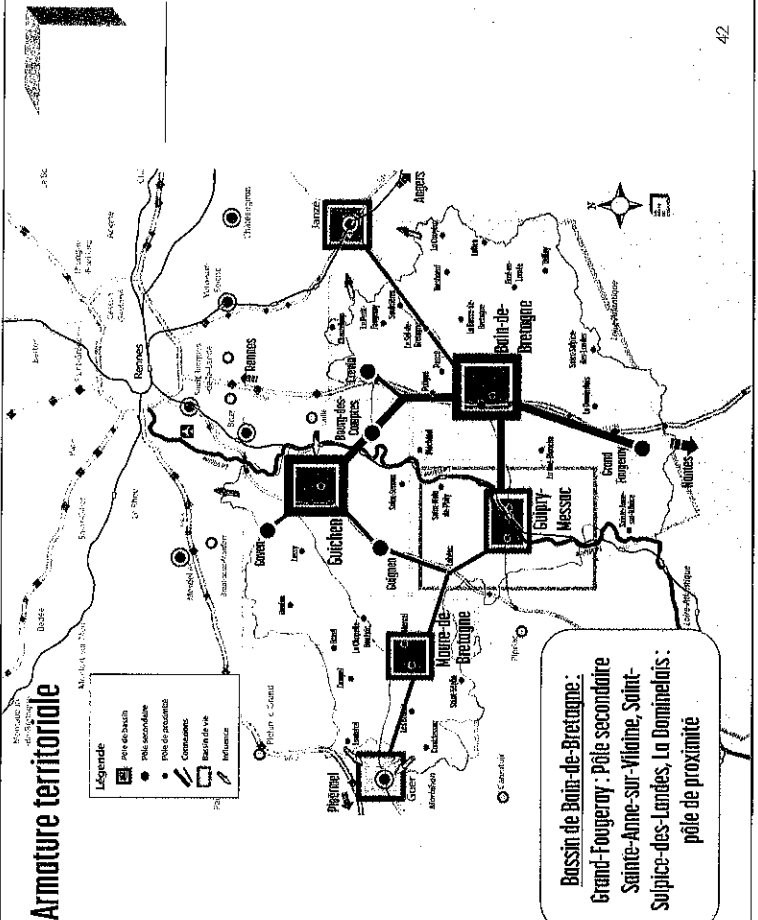
### Moyens et priorités

- Organiser par bassin de vie la réponse aux besoins des populations
- Définir un niveau d'équipements et de services dans les polarités
- Optimiser les réalisations d'équipements spécifiques et mutualiser leurs utilisations
- Améliorer la complémentarité des équipements

# Les équipements



# Armature territoriale



# Le PADD

## Chapitre 2 : un territoire autonome

**STRUCTURER L'OFFRE COMMERCIALE**

- Optimiser l'accès aux besoins courants sur le territoire
- Renforcer l'offre spécialisée dans les pôles structurants
- Maintenir le rôle de l'habitat rural de proximité
- Structurer une armature commerciale

### Moyens et priorités

- Organiser par bassin de vie la réponse aux besoins des populations
- Définir une armature commerciale en cohérence avec l'armature urbaine
- Limiter la périphérisation des activités commerciales
- Revitaliser les centralités notamment les bourgs ruraux

# Commerce

- Définitions préalables : localisations préférentielles**
- Centralité** : secteur central (centre-ville, centre-bourg) d'une commune, caractérisé d'une façon cumulative par une certaine densité du bâti (espaces les plus denses de la commune), la présence d'équipements publics et/ou l'existence d'espaces de convivialité, la mixité des fonctions (habitat, commerces, équipements) ; le tout, c'est-à-dire le périmètre de centralité, s'appréciant dans une logique de déplacement piéton. Chaque document d'urbanisme (PLU, PLUi) définit spatialement avec précision (tracé à la parcelle) le(s) périmètre(s) de centralité(s) (cf. Annexe 2 du DOO – Définition de la centralité).
  - Tissu aggloméré** : secteur constitué d'espaces urbanisés continus, caractérisés par un bâti relativement dense et mixte. Ces espaces sont artificialisés en tissu continu comprenant les sols bâtis, les sols artificialisés non bâtis, revêtus, stabilisés ou végétalisés. Y sont inclus : routes, stationnements, carrières ...
  - Périphérie** : secteurs localisés dans le prolongement de l'enveloppe urbaine ou à l'écart. Ces secteurs ont souvent un fonctionnement déconnecté des zones d'habitat et ne présentent pas d'autres fonctions urbaines autres que celles relevant de l'économie et du commerce plus spécifiquement.

## Commerce

Fréquence d'achat	Type d'activités commerciales concernées (non exhaustif)
Quotidienne	Boulangerie, boucherie-charcuterie, tabac-presse, fleurs, alimentation, services et artisans
Hebdomadaire	Supermarché, hypermarché, alimentation spécialisée
Occasionnelle « lourde »	Bricolage, jardinage
Occasionnelle « légère »	Habillement, chaussures, optique, parfumerie, bijouterie, librairie papeterie CD/DVD, jeux-jouets, petite décoration, petit électroménager
Exceptionnelle	Mobilier, gros électroménager, concepts spécifiques (exemple village de marques ...)

44

Schema de Cohérence Territoriale

## Le PADD

### Chapitre 2 : un territoire autonome

**CONSERVER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE**  
 Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers en limitant la consommation foncière

- Généraliser la ressource en eau
- Diminuer la consommation d'énergie
- Avoir une gestion durable des déchets

### METTRE EN ŒUVRE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Adapter le territoire aux enjeux de changement climatique  
 Réduire les émissions de gaz à effet de serre  
 Diminuer les consommations énergétiques des bâtiments et des transports  
 Limiter la vulnérabilité énergétique liée aux coûts des déplacements  
 Développer la production d'énergies renouvelables

46

## Commerce

Pôle	Type de localisation	Achats quotidiens	Achats hebdo. Supermarché	Achats hebdo. Hypermarché	Achats occasionnels lourds**	Achats occasionnels légers**	Achats exceptionnels
Pôle de bassin	Centralité						
	Périphérie Tissu aggloméré*						
Pôle de bassin intermédiaire	Centralité						
	Périphérie Tissu aggloméré*						
Pôle secondaire	Centralité						
	Périphérie Tissu aggloméré*						
Pôle de proximité	Centralité						

Localisation préférentielle tout format de commerce

Localisation préférentielle conditionnée à une unité de format supérieure à 300 m<sup>2</sup> de surface de plancher

Localisation non préférentielle

Les localisations préférentielles (ou non préférentielles) selon la fréquence d'achat s'appliquent à l'ensemble des pôles, à leurs zones commerciales existantes et futures.

45

Schema de Cohérence Territoriale

## Le PADD

### Chapitre 3 : un territoire connecté

#### AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE

- Assurer la fluidité du réseau routier
- Permettre le développement du ferroviaire
- Anticiper les évolutions de la mobilité de demain

#### Moyens et priorités

- Conserver une bonne accessibilité des pôles urbains
- Optimiser l'organisation des transports par bassin de vie
- Améliorer les réseaux existants entre les pôles de bassin

47



**DEVELOPPER LA MOBILITE ALTERNATIVE**

- Développer les transports en commun
- Renforcer la multimodalité
- Mutualiser et optimiser les déplacements individuels
- Développer les modes doux

**Moyens et priorités**

- Optimiser l'organisation des transports par bassin de vie
- Développer les alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture, notamment dans les polarités
- Mutualiser les transports dans les pôles urbains
- Développer les modes doux, surtout dans les pôles urbains
- Créer des plateformes multimodales



**RENFORCER LA CONNEXION DU TERRITOIRE**

- Développer et diversifier les systèmes de communications
- Renforcer la connexion numérique

**Moyens et priorités**

- Renforcer la communication et la connexion des pôles urbains
- Organiser le développement du numérique autour des bassins de vie et des centralités
- Stratégie d'organisation avec les parcs d'activités économiques